

DEPARTEMENT DU CHER

**COMMUNE
DE
Touchay**

Arrondissement de St Amand
Md

Canton de Châteaumeillant

DELIBERATION
DE LA SEANCE DU

10 avril 2024

Convocation : 30/03/2024

Membres afférents au
conseil municipal : 11

Membres en exercice : 11

Membres présents :

BROSSAT Marilyn
ANDREATA Marc
BRAUTIGAM Margot
DAOUT Benoît
HERAULT Martine
LIARD Hélène
LAVEAU Patrick
OULOVSKY Marie-Claude
RICHARD Martial

Membre(s) excusé(s):

BOULAND Philippe
ROBLIN Dominique

Membre(s) absent(s) :

POUVOIRS :

BOULAND Philippe à LAVEAU
Patrick

ROBLIN Dominique à
BROSSAT Marilyn

Publié sur internet le :

25 avril 2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dûment convoqués salle de la mairie à 18h30, les membres présents se sont réunis le 10 avril 2024 sous la présidence de Madame Marilyn BROSSAT, maire de la commune de Touchay.

DCM-2023-3 Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 935.87 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	86 804.95 €
Soit un résultat cumulé de :	137 740.82 €
- un déficit d'investissement de :	- 86 473,88 €
-	

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : 86 473,88 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 51 266.94 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

SECRETAIRE DE SEANCE

MAIRE

Benoit DAOUT

Marilyn BROSSAT

